

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 – 10H00 – MOSTUEJOULS**

ÉTAT DES PRESENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Guy DE SOUSA	Excusé	Malika MONZIOLS	
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	Madeleine MACQ Régis VALGALIER	Présente Présent	Nicole AMASSE Irène LEBEAU	
CC Cévennes-Mont-Lozère	François FOLCHER	Excusé	Michèle BUISSON	
CC Gorges-Causses-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Serge GRASSET Pierre HERRGOTT René JEANJEAN Serge VÉDRINES	Présent Présent Présent Présent Présent	Michaël BIANCARDINI Patrick BOSCH Henri COUDERC Régine DOUSSIÈRE Sylvain MOLINES	Excusé
CC Lévézou-Pareloup	Jean-Michel ARNAL	Excusé	Patrick CONTASTIN	Présent
CC Larzac et vallées	Alain DELMAS Jean-Michel DAUMAS Yves MALRIC	Présent Présent Présent	Thierry CADENET Jean-Philippe MARTIN Michel VERNHETTES	
CC Millau-Grands causses	Christine BEDEL Didier CADAUX Arnaud CURVELIER Gilbert FAUCHER Catherine JOUVE Patrick SALSON	Présent Mandat à C. Bedel Présent Présent Présente Mandat à G. Faucher	Esther CHUREAU Christian FORIR Alexandre GREFFIER Corine MORA Christophe S^T-PIERRE Claude TRÉMOLET	Excusée
CC Muse et Rases du Tarn	Daniel AURIOL Richard SARRAU	Excusé Présent	Frédéric BALARD Cécile SOULIÉ	Excusée
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Pierre PANTANELLA Pascal RIVIER	Présent Mandat à P. Pantanella	Raymond FABRÈGUES Bernard SIRGUE	Excusé

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madeleine MACQ

AUTRES PERSONNES ASSISTANT A LA REUNION

Jade BRÉCHIGNAC (animatrice du PAPI¹ d'intention du Tarn-amont au SMBVTAM²), Jean-Jacques CHARLES (CC³ Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (coordinatrice des missions « gemapi »⁴, chargée de missions « rivières » au PNRGC⁵, en convention de partenariat avec le SMBVTAM pour 0,7 ETP⁶), Anne GÉLY (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE⁷ Tarn-amont), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM) et Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTAM)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2020

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Désignation des référents aux unités géographiques
- Délégation « gemapi » et « finances » aux vice-présidents
- Désignations des délégués à la commission « finances »
- Organisation de l'équipe du SMBVTAM (antenne de Millau)
- Convention avec le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère pour l'élaboration du document unique
- Suppression du poste de rédacteur territorial
- Tableau des emplois

ACTIONS

- Interventions scolaires 2020-2021
- Travaux de la zone naturelle d'expansion de crue de Saint-Georges-de-Luzençon : montant prévisionnel, plan de financement (réponses aux appels à projets « Revalorisons nos milieux aquatiques urbains » de la Région Occitanie et « Restauration des cours d'eau » de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne)

QUESTIONS DIVERSES

Serge Védrines, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM), remercie les élus et l'équipe du SMBVTAM de leur présence. Le quorum est largement atteint. Madeleine Macq est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2020

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 9 septembre 2020 à Mostuéjols et qui comptait, parmi les points à l'ordre du jour, l'élection du président, des vice-présidents, des membres du bureau et des membres de la commission d'achat et de la commission d'appel d'offres, les pouvoirs exercés par le président par délégation du comité syndical, les indemnités des élus, le règlement intérieur du syndicat, la désignation des représentants au sein de différentes instances, la création d'un emploi de technicien principal de 1^{er} classe, le tableau des emplois, le renouvellement de la ligne de trésorerie et la décision modificative n°1.

→ **Adopté à l'unanimité**

DESIGNATION DES REFERENTS AUX UNITES GEOGRAPHIQUES – DE_2020_038

¹ Programme d'actions de prévention des inondations

² Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

³ Communauté de communes

⁴ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

⁵ Parc naturel régional des Grands Causses

⁶ Équivalent temps plein

⁷ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Serge Védrines propose de désigner les référents des différentes UG⁸. Avant de procéder à la désignation, A. Gély présente la carte du SMBVTAM avec les 9 CC membres représentées par couleur et les 6 UG délimitées par un contour noir. Il s'agit de l'UG « Gorge du Tarn, Jonte », l'UG « Haut-Tarn, Tarnon, Mimente », l'UG « Vallée du Tarn », l'UG « Muse, Lumensonesque », l'UG « Cernon-Soulzon » et l'UG « Dourbie-Trévezel ». Pour chaque UG, des réunions sont organisées en présence des maires ou de leur représentant et des représentants des CC afin de faire remonter les problèmes du territoire au niveau des communes. A. Gély rappelle la répartition financière des actions :

- les actions de type 1 réalisées à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont et dont l'autofinancement est réparti sur l'ensemble des membres selon la clé de répartition adoptée ;
- les actions de type 2 réalisées à l'échelle d'une unité géographique (UG) et dont l'autofinancement est réparti à 20% sur l'ensemble des membres du syndicat et à 80% sur les membres concernés par l'UG ;
- les actions de type 3 réalisées à une échelle plus locale et dont l'autofinancement est pris en charge par le membre concerné.

C. Bedel demande à quelle fréquence ont lieu les réunions d'UG. A. Gély répond qu'il y a entre deux à trois réunions par UG et par an. La fréquence dépend aussi des souhaits des référents désignés. C. Delagnes précise que pour 2021, il y aura une plus forte mobilisation des élus pour le renouvellement du PPG⁹ des cours d'eau. P. Herrgott demande si pour chaque UG, il y a un technicien de rivière dédié. C. Delagnes répond que jusqu'à présent c'était le cas mais qu'une nouvelle organisation est à réfléchir suite au mouvement de personnel. A. Gély ajoute qu'il faudra réfléchir à une répartition des techniciens de rivière par thématique. P. Pantanella rajoute que F. Fergeault n'est pas à temps complet pour le SMBVTAM et qu'il va falloir recruter plus d'un technicien de rivière. Les UG sont essentielles dans la vie du SMBVTAM. C. Delagnes précise que le SMBVTAM passe de 6,5 ETP à 4,7 ETP. Des discussions sur les futurs recrutements de techniciens de rivière sont à aborder. S. Védrines ajoute que ces recrutements se feront en fonction des besoins. C. Delagnes propose de redéfinir la stratégie au sein du bureau. A. Delmas et R. Jeanjean suggèrent qu'il faut créer la fiche de poste pour déterminer les besoins et les conditions de travail notamment le temps de travail.

S. Védrines procède ensuite à l'appel à candidature pour les référents des UG :

- UG « Haut-Tarn, Tarnon, Mimente » : Serge Grasset ;
- UG « Gorges du Tarn Jonte » : 2 candidats se proposent à savoir R. Jeanjean et P. Herrgott. P. Pantanella trouve que c'est intéressant d'avoir deux personnes. R. Jeanjean ajoute qu'il y a aucun problème à travailler ensemble sur cette UG. A. Gély informe que pour les UG il n'y a pas de fonctionnement particulier. Toutefois, qu'il faudra bien travailler sur l'ensemble de l'UG et non pas travailler séparément sur l'UG Gorges du Tarn et sur l'UG Jonte. R. Jeanjean confirme qu'il faut bien avoir une seule voix pour cette UG. A. Gély propose d'inscrire sur la délibération que le référent de cette UG est R. Jeanjean en appui de P. Herrgott.
- UG « Vallée du Tarn » : Patrick Salson ;
- UG « Dourbie-Trévezel » : Jean-Michel Daumas ;
- UG « Muse et Lumensonesque » : Richard Sarrau ;
- UG « Cernon-Soulzon » : Pierre Pantanella.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

DESIGNATION « GEMAPI » ET « FINANCES » DES VICE-PRESIDENTS – DE 2020_039

S. Védrines indique qu'il s'agit de désigner sur la base du volontariat un ou plusieurs vice-présidents pour assurer la mise en œuvre et le suivi des opérations relevant de la compétence « gemapi ». G. Faucher se propose pour occuper cette délégation.

S. Védrines poursuit avec la délégation « finances ». Sur le même principe, il s'agit de désigner sur la base du volontariat un ou plusieurs vice-présidents pour assurer la mise en œuvre et le suivi des aspects financiers

⁸ Unité géographique

⁹ Programme pluriannuel de gestion

dans le cadre de la commission « finances ». M. Macq et A. Delmas se proposent pour assurer cette délégation.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION « FINANCES » – DE_2020_040

S. Védrines précise qu'il s'agit de désigner des délégués sur la base du volontariat pour faire partie de la commission « finances » chargée de préparer et élaborer les documents financiers du syndicat.

Ainsi, D. Cadaux, A. Curvelier, D. Giovannacci et P. Pantanella se proposent pour composer cette commission.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

ORGANISATION DE L'EQUIPE DU SMBVTAM (ANTENNE DE MILLAU)- DE_2020_041

S. Védrines indique que cette délibération a pour but de rechercher un local sur Millau ou ses alentours pour accueillir les agents basés sur Millau dans un site unique. Il procède à la lecture de la délibération. G. Faucher précise que les recherches ont déjà commencé. C. Delagnes ajoute les critères souhaités de recherche : 4 bureaux, une salle de réunion, un coin cuisine, toilettes et un parking. Une rencontre avec A-M Chabert de la CC MGC¹⁰ est prévu car elle aurait des biens à proposer au syndicat. S. Védrines rajoute que l'acquisition d'un véhicule sera également nécessaire afin de remplacer celui mis à disposition par le PNRGC¹¹, mais aussi, la fin de la mise à disposition du véhicule par la CCMGC pour l'agent en charge du PAPI. Pour cela, il faut trouver un local avec du stationnement.

→ **Adopté à l'unanimité**

CONVENTION AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOZERE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE – DE_2020_042

S. Védrines explique que le syndicat doit mettre en place le document unique. Pour cela, le syndicat doit conventionner avec le CDG48¹² pour l'élaboration de ce document.

A. Gély précise que l'ancien SMGS¹³ avait déjà passé une convention avec le CDG48 pour le document unique. Suite à la création du SMBVTAM, une délibération avait été prise pour reprendre l'engagement de l'ancien SMGS sur le document unique. Toutefois, cela n'a pas été pris en compte par le CDG48.

De plus, un ou deux agents seront nommés pour être assistant de prévention.

→ **Adopté à l'unanimité**

SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL – DE_2020_043

A. Gély rappelle que le poste de rédacteur territorial était occupé par Cécile Veschambre, embauchée par le SMGS. Cet agent a demandé une mise à disposition courant 2017. Puis, elle a demandé un détachement en septembre dernier pour travailler à la DDCSPP¹⁴. Pour cela, le SMBVTAM a réintégré cet agent pour ensuite pouvoir être détachée. Il est proposé de supprimer ce poste car il n'est plus utile. Les missions occupées par Cécile Veschambre sont actuellement occupées par C. Rodrigues sur un grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

→ **Adopté à l'unanimité**

TABLEAU DES EMPLOIS – DE_2020_044

¹⁰ Communauté de communes Millau-Grands causses

¹¹ Parc naturel régional des Grands causses

¹² Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

¹³ Syndicat mixte du grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

¹⁴ Direction départementale de la cohésion sociale et protection de la population

A. Gély précise qu'il s'agit de mettre à jour le tableau des emplois suite à la suppression du poste de rédacteur territorial. Elle fait un point sur ce tableau. Sur la filière administrative :

- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe occupé par C. Rodrigues, chargée de gestion administrative et financière, stagiaire actuellement avant une titularisation au 1^{er} avril 2021 ;
- un poste d'adjoint administratif était occupé par C. Rodrigues en tant titulaire. Cependant, ce poste doit rester ouvert tant que C. Rodrigues n'est pas titulaire sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Sur la filière technique :

- un poste d'ingénieur occupé par A. Gély qui doit rester ouvert tant que l'agent est en détachement ;
- un poste de technicien principal de 1^{ère} classe qui sera occupé par C. Delagnes en tant que directrice et animatrice du SAGE ;
- deux postes de technicien principal de 2^e classe, dont un poste est occupé par S. Braud, animatrice du contrat de rivière et l'autre poste qui est vacant, suite au départ de l'ancien technicien de rivière, R. Babin ;
- un poste de technicien territorial occupé par J. Bréchnac, animatrice du PAPI¹⁵d'intention du Tarn-amont.

P. Herrgott demande si les postes sont fléchés sur un site de travail. A. Gély répond que les lieux de travail ne sont pas indiqués sur le tableau des emplois. La sous-préfecture n'a jamais fait de remarque à ce sujet.

C. Delagnes précise que A. Gély continue à faire partie des effectifs même en étant en détachement.

→ **Adopté à l'unanimité**

INTERVENTIONS SCOLAIRES 2020-2021 – DE 2020_045

S. Védrines donne la parole à A. Gély pour aborder les interventions scolaires 2020-2021.

A. Gély rappelle que les interventions scolaires sont des actions de sensibilisation portées sur le territoire depuis 2012. Le syndicat fait appel à des prestataires extérieurs pour proposer des actions auprès des écoles. Le programme est divisé en trois modules : le cycle de l'eau (module A) ; des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau (module B) ; les crues et les inondations (module C). À chaque début d'année scolaire, le syndicat propose ces actions aux écoles. Pour l'année scolaire 2020-2021, le coût prévisionnel de l'action est fixé à 32 450 € TTC. Le programme sera, comme l'année précédente, nettement orienté sur le module portant sur les crues et les inondations. En effet, un financement spécifique de 50 % peut être accordé par l'État dans le cadre du Papi d'intention du Tarn-amont uniquement sur le module C. L'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie participent également au financement de cette action. En tant qu'action de type 1, l'autofinancement sera pris en charge par l'ensemble des CC membres selon les modalités de participations financières.

A. Gély informe que les interventions scolaires de cette année n'ont pas pu avoir lieu au printemps en raison du confinement mais elles se réaliseront d'ici la fin de l'année.

→ **Adoptés à l'unanimité**

TRAVAUX DE LA ZONE NATURELLE D'EXPANSION DE CRUE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON : MONTANT PREVISIONNEL, PLAN DE FINANCEMENTS (REPONSES AUX APPELS A PROJETS « REVALORISONS NOS MILIEUX AQUATIQUES URBAINS » DE LA REGION OCCITANIE ET « RESTAURATION DES COURS D'EAU » DE L'ENTENTE POUR L'EAU DU BASSIN ADOUR-GARONNE – DE 2020_046

S. Védrines laisse la parole à C. Delagnes pour présenter ce projet.

C. Delagnes informe que ce projet constitue une action phare inscrite dans le contrat de rivière signé en septembre 2019. C. Delagnes rappelle l'origine du projet. Ce projet fait suite à un violent épisode cévenol qui a engendré une importante crue le 28 novembre 2014. Deux communes ont été particulièrement touchées par cette crue, à avoir Saint-Rome-de-Cernon et Saint-Georges-de-Luzençon. Des travaux permettant une expansion de crue ont déjà été menés sur Saint-Rome-de-Cernon et ont été inaugurés en novembre 2019. Sur Saint-Georges-de-Luzençon, le syndicat recherche des pistes d'aménagement pour réduire la

¹⁵ Programme d'actions de prévention des inondations

vulnérabilité, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques de la traversée urbaine de la commune. Une première étude a été réalisée en 2016/2017 par l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzou. Elle a permis de dégager plusieurs scénarios d'aménagement. La municipalité a souhaité approfondir un scénario par une étude de projet sur la restauration d'une ZEC¹⁶ au niveau des stades sportifs. En novembre 2019, le bureau d'étude Egis a été mandaté pour la réalisation des études de projets (AVP- PRO) et en tranches optionnelles, des dossiers réglementaires et la maîtrise d'œuvre.

La délibération concerne la phase travaux de la ZEC pour un montant estimatif de 1 544 343,62 € HT soit 1 853 212,34 € TTC. Les travaux sont répartis en 3 lots : l'aménagement du lit et des berges du Cernon (lot 1), la mise en valeur paysagère et sociale (lot 2) et la mise en œuvre d'une passerelle piétonne (lot 3). De plus, le coût du projet comprend la maîtrise d'œuvre assurée par le bureau d'étude Egis Eau, une assistance juridique et des imprévus à hauteur de 5 %. Les travaux devraient s'étaler sur 2021-2022.

Une candidature aux appels à projets « Revalorisons nos milieux aquatiques urbains » de la Région Occitanie et « Renaturation des cours d'eau » de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne sera réalisée. La réponse doit être envoyée au plus tard le 30 septembre à la Région et au plus tard le 30 octobre à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

S. Védrines ajoute que les lignes directrices du projet technique ont été validé la semaine dernière par le comité de pilotage. Des ajustements techniques mineurs seront apportés dans les semaines à venir avant validation définitive, en particulier concernant les phasages du chantier.

C. Delagnes précise que les financements de la Région et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont sollicités séparément et dans le respect des 80 % d'aides publiques. Étant une action de type 3, l'autofinancement sera pris en charge par la CC MGC.

Serge Védrines indique également qu'un communiqué de presse est paru. C. Delagnes rajoute qu'une réunion publique devait avoir lieu jeudi 24 septembre mais en raison de cas positifs Covid-19 à la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon et du passage au rouge pour l'Aveyron, cette réunion a dû être annulée.

→ Adopté à l'unanimité

Avant de mettre fin à la séance, S. Védrines souhaite dire quelques mots pour le départ de A. Gély, directrice du SMBVTAM. Il retrace sa carrière et quelques moments forts. A. Gély a été recrutée en 2006 en tant qu'animatrice du SAGE au SIVOM¹⁷ du grand site national des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses. Au 1^{er} avril 2018, suite à la création du SMBVTAM, elle est devenue directrice du syndicat.

Les moments forts de sa carrière au syndicat ont été nombreux :

- Élaboration du premier contrat de rivière signé en 2011.
- Modification des statuts du SIVOM et création en 2012 du syndicat mixte grand site des gorges du Tarn.
- Mise en œuvre du SAGE en parallèle et révision de celui-ci pour aboutir en 2015 à un nouveau document du SAGE.

- Un long travail d'échange avec les partenaires, les élus et la création au 1^{er} avril du syndicat Tarn amont.

De plus, elle était d'une grande disponibilité pour les élus, les partenaires, ses collègues et n'a jamais compté ses heures pendant toutes ces années. S. Védrines la remercie pour tout le travail accompli et lui souhaite une bonne continuation pour la suite.

A. Gély remercie à son tour l'ensemble des élus, des collègues et a une pensée pour J-L. Aigouy, Président du SMBVTAM sous la mandature précédente, disparu trop tôt, l'année dernière.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrines lève la séance à 12h.

¹⁶ Zone naturelle d'expansion de crue

¹⁷ Syndicat intercommunal à vocation multiple